

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 90 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) et convention avec l'association Planet Roller.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Planet Roller ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Planet Roller au titre de l'année 2017.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Planet Roller (19434 / 2017-07341) 84, rue Daguerre (14e), une convention, dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO